

Bonjour, je suis Ikram Warsame, de l'organisation Global Black Collective Institute.

Félicitations pour votre réélection madame la présidente et les autres membres de l'Instance

L'utilisation de l'intelligence artificielle dans le domaine de l'immigration au Canada a un impact néfaste sur les africains en général et les étudiants africains francophones.

[Obtenir un visa d'études au Canada est extrêmement difficile pour les africains](#) et encore pire pour les étudiants africains, avec des taux de refus élevés, atteignant 80 %, selon des études récentes. En comparaison, seulement 30 % des demandes des étudiants indiens et 20% des étudiants chinois sont rejetées.

Ce qui est encore plus préoccupant, c'est que les demandes provenant de pays occidentaux comme la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne sont presque systématiquement acceptées. Comment expliquer une telle disparité ?

La réponse réside en partie dans l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le processus de délivrance des visas d'études. Bien que cette technologie soit censée automatiser et accélérer les décisions, elle a malheureusement renforcé les biais discriminatoires existants.

Le problème de l'intelligence artificielle réside dans le fait qu'il y a:

- Un préjudice dans son développement et,
- Un préjudice dans la sélection des données utilisées pour la former.

Ce biais se manifeste dans le processus de prise de décision et conduit à un traitement inéquitable des demandes des étudiants africains francophones.

Il est important de noter que l'utilisation de l'intelligence artificielle en matière d'immigration n'est pas exclusive au Canada, et son impact négatif

est ressenti dans d'autres pays où cette technologie est utilisée et où les personnes d'ascendance africaine sont les plus touchées.

Il est temps de prendre des mesures pour remédier à cette injustice.

Les recommandations clés pour remédier aux refus discriminatoires de permis d'études pour les étudiants africains francophones et à l'utilisation problématique de l'intelligence artificielle (IA) sont les suivantes :

1. **Transparence et responsabilité** : Rendre les critères et le fonctionnement des systèmes d'IA utilisés pour les décisions d'immigration plus transparents et accessibles au public.
2. **Évaluation et correction des préjudices** : supprimer le préjudice dans le développement d'IA et dans la sélection des données pour former l'IA. Et Évaluer régulièrement les systèmes d'IA afin de détecter et corriger les biais discriminatoires,
3. **Participation des experts et des parties prenantes** : Impliquer des experts en IA, des spécialistes de l'immigration et des groupes de défense des droits dans la conception et l'évaluation des systèmes d'IA en immigration.
4. **Formation et sensibilisation** : Former les agents d'immigration sur les risques de préjudices liés à l'utilisation de l'IA et sensibiliser les décideurs aux impacts sociaux de l'IA en matière d'immigration.
5. **Recours et révision** : Mettre en place des mécanismes de recours indépendants pour les décisions d'immigration basées sur l'IA, permettant aux demandeurs de contester les refus et de demander une réévaluation équitable.
6. **Collaboration internationale** : Encourager la collaboration entre les pays pour établir des normes communes et des bonnes pratiques

dans l'utilisation de l'IA en immigration, afin de promouvoir l'équité et réduire la discrimination raciale.